

individus face aux problèmes à examiner. La meilleure preuve que l'alliance ne devait pas entraîner la dissolution des partis se retrouve dans les faits en marge des deux scrutins qui ont eu lieu tôt après sa formation, alors que les deux partis en cause firent tous deux appel à l'électorat. Le présent commissaire des Travaux publics au cours de sa campagne en vue de sa réélection eut à faire face à l'opposition d'un conservateur qui l'emporta; et dans Wentworth-Nord un conservateur et un réformiste se présentèrent aux électeurs comme tels. L'élection du premier fut appuyée par le ministre de la Justice sous prétexte qu'il était «son candidat». Ces événements démontrent qu'à l'époque il n'avait pas été question que le régime des partis avait pris fin du fait de cette alliance temporaire; ni que les partis ne reprendraient pas leur statut antérieur dès que l'objectif de l'alliance aurait été atteint. Lorsque le but de cette alliance eut été finalement réalisé le ministre de la Justice fut autorisé à former un cabinet pour le Dominion et formula certaines propositions qui aboutirent à la formation d'un gouvernement composé en partie de conservateurs et en partie de réformistes. Selon lui (M. Blake), l'esprit dans lequel cette entente fut conclue s'inspirait du fait qu'il était reconnu que les réformistes jouissaient de la prépondérance en Ontario et reçurent trois des cinq portefeuilles attribués à cette province et, pour ce qui concerne l'ensemble du Dominion, il fut convenu que les partis étaient de force à peu près égale, de sorte que le cabinet est assez bien équilibré du point de vue de son caractère politique. Il est formé de six ministres réformistes et de six conservateurs et d'un homme qui ayant été conservateur pendant un temps, puis réformiste, est considéré comme éminemment qualifié comme arbitre —(Rires)—des mérites et des faiblesses d'un cabinet ainsi composé. L'honorable sénateur Kenny remplit ce poste d'une très haute distinction. (Rires) Lorsque cette nouvelle fut connue en Ontario, le parti de la réforme réussit à faire élire une majorité à la Législature locale et, en outre, une très forte représentation à la Chambre des communes. Cette nouvelle fut communiquée par les membres du cabinet censés représenter le plus étroitement les intérêts du parti de la réforme. Le commissaire aux Travaux publics déclara que la cause que défendait le parti de la réforme avait cessé d'exister et que le parti de la réforme lui-même était mort—qu'une nouvelle ère de paix et de bonne volonté était née et que nous devons oublier les querelles éteintes du passé. C'est alors que fut proclamée la doctrine que les partis seraient constitués non plus en fonction des divergences d'opinion du passé mais à la

[M. Blake (Durham-Ouest).]

lumière des nouvelles questions qui ne manqueraient pas de surgir et de faire naître des oppositions de points de vue, qu'aucun problème grave ne se posait présentement au pays et que les partis n'avaient plus de raison d'être. Leurs partisans entendirent ceux qui avaient autrefois représenté leur parti les inviter à faire table rase du passé, à refouler dans l'oubli les préoccupations partisans et, avec l'avènement du nouveau Dominion, à repartir à neuf. On leur dit que telle était la meilleure ligne de conduite à suivre dans l'intérêt du parti de la réforme lui-même, car autrement, il serait en minorité dans les conseils de la nation et que le ministre de la Justice formerait un gouvernement composé exclusivement de conservateurs, laissant les réformistes dans l'opposition. On prêcha que l'esprit de parti était une erreur, que la nation en avait assez des discordes politiques et que la conciliation, la paix et l'harmonie devaient désormais régner. On affirma le principe que le choix des hommes devait s'inspirer de leurs qualités, hors de toute considération partisane, et qu'il était peu honorable d'être reconnu comme homme de parti. Quiconque osait afficher des vues marquées au coin d'un fort esprit de parti était dénoncé comme extrémiste, pendant que les tenants de l'harmonie, de la paix et de la conciliation ménaient de leur côté une lutte acharnée et dénuée de scrupule. Ceux qui se sont opposés à la coalition ont été accusés d'être absolument déraisonnables. On a fait valoir que la composition du gouvernement était de nature à plaire à tout le monde—à supposer, bien entendu, qu'on eût le goût de s'accommoder d'une pareille composition. Il a été dit, de plus, que s'ils passaient à l'opposition, ils devraient nécessairement s'allier au député de Hants (l'hon. M. Howe) et à ses partisans; qu'ils deviendraient ainsi les alliés d'annexionnistes, de rebelles sans loyauté—venus comploter contre la constitution pour la détruire. Ils ont dû faire face à ces calomnies contre les honorables députés de la Nouvelle-Écosse du mieux qu'ils ont pu; on a ajouté que la seule façon dont ils pourraient agir de concert avec ces messieurs serait dans l'éventualité où ils les trouveraient disposés, ce qu'il croit être le cas, à accomplir leur devoir dans la mise en œuvre de la constitution à la Chambre des communes. Enfin, on a fait valoir l'argument que l'administration ne devait pas être condamnée a priori—qu'il fallait juger le gouvernement à ses actes. Ses amis et lui ont répondu à ces propos en disant qu'ils connaissaient les membres du gouvernement de longue date, qu'ils étaient au courant d'un bon nombre de leurs actes et que pendant des années ils avaient gémi sous le coup de ces actes. Ils ont rencontré le ministre des Travaux publics (M. McDougall) à qui ils ont